

## EREBFC - FONCTIONNEMENT DE LA CSE

*Membres CSE*

*Réception des demandes par les coordonnateurs de la CSE*

Demande d'aide à la réflexion éthique (saisine)

*Visioconférence tous les lundis de 11h à 12h*

Réunion avec les membres de la CSE pour analyser la recevabilité des demandes

OUI

NON

Si la demande ne concerne pas une problématique éthique ou si des ressources existent sur le terrain

Désignation de membres du C.O. compétents et disponibles pour traiter la saisine

Réorientation vers une personne ressource de proximité compétente, une instance éthique locale

*Membres CSE + Membres du Conseil d'Orientation (C.O.) selon les compétences requises + intervenants extérieurs au besoin*

Prise de contact dans les meilleurs délais avec le requérant (visio, téléphone)

*Réponse écrite sous 48h adressée à l'auteur de la saisine par les coordonnateurs de la CSE*

Aide à la réflexion, à la décision

Recommandation

*Les membres en charge de la saisine rédigent une proposition d'avis qui est envoyée aux membres de la CSE pour validation.*

*L'avis définitif est adressé par les coordonnateurs à l'auteur de la saisine dans les meilleurs délais.*

